atlantic

DOMOMAT
e-fournisseur de tous vos travaux

Autocosy | Atlantic Erp

Groupe VMC Autocosy - Simple flux autoréglable - 38W - 238m³/h - 15 à 26dB - 4 sanitaires

Réf 412287

113.88€TTC*

Voir le produit : https://www.domomat.com/30404-groupe-vmc-autocosy-simple-flux-autoreglable-38w-238mh-15-a-26db-4-sanitaires-atlantic-412287.html

Le produit Groupe VMC Autocosy - Simple flux autoréglable - 38W - 238m³/h - 15 à 26dB - 4 sanitaires est en vente chez Domomat !

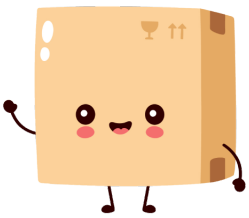

FICHE PRODUIT

Cette fiche présente, pour le produit cité, les caractéristiques techniques obligatoires dans le cadre de la directive Ecoconception n°1253/2014

Informations		
Marque commerciale		ATLANTIC
Référence du modèle		AUTOCOSY
Consommation d'énergie spécifique en kWh/(m².an) pour chaque zone climatique	climat chaud	-3
	climat moyen	-13
	climat froid	-29
Classe énergétique		E
Typologie du produit		UVR, simple flux
Type de motorisation		2 vitesses
Type de récupération de chaleur		Non concerné
Rendement thermique de la récupération de chaleur		Non concerné
Débit maximal (m³/h)*		238
Puissance électrique absorbée au débit maximal (W)*		29,1
Niveau de puissance acoustique (Lwa en dB(A))		52
Débit de référence (m³/s)*		0,05
Différence de pression de référence (Pa)*		127
Puissance absorbée spécifique (W/(m³/h))		0,14
Type de régulation		Manuelle
Coefficient de régulation		1
Taux de fuites (%)	internes	Non concerné
	externes	6
	recirculation	Non concerné
Taux de mélange (%)		Non concerné
Position et description de l'alarme visuelle d'encrassement des filtres		Non concerné
Installation des entrées d'air neuf		Les entrées d'air doivent être installées conformément aux règles de l'art du système concerné : DTU 68.3, CPT 3615 V3
Adresse internet concernant les instructions de démontage		Atlantic organise la collecte et le recyclage de ses appareils en adhérant à l'eco-organisme éco-systèmes http://www.eco-systemes.fr/
Sensibilité du flux d'air aux variations de pression à + 20Pa et - 20 Pa (%)		Non concerné
Etanchéité à l'air intérieur / extérieur (m³/h)		Non concerné

* Débit/pression/puissance électrique de référence et maximal déterminés conformément au règlement n°1253/2014